

TRANSPORTS À DESTINATION DE LIEUX CULTURELS

NATURE DE CETTE AIDE

- La politique volontariste développée par le Département en faveur de l'accès des jeunes à la culture au travers des actions partenariales des projets d'établissements, est complétée par une politique d'aide financière destinée à faciliter les déplacements des élèves en direction de lieux culturels du Tarn-et-Garonne limitativement sélectionnés en raison des programmes éducatifs qu'ils proposent.

BÉNÉFICIAIRES

- Les établissements scolaires du département : écoles, collèges, lycées publics ou privés, sous certaines conditions.



FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

- Le Conseil départemental accorde une participation sur le coût des transports selon les modalités suivantes :
 - > prise en charge d'un forfait de 180 € pour les trajets inférieurs à 100 km aller-retour ou 230 € dans la limite de deux déplacements annuels par établissement scolaire
 - > les déplacements vers l'Abbaye de Belleperche et l'Espace des Augustins ne sont pas limités en nombre
 - > pour les déplacements vers les lieux de spectacles inscrits à la saison culturelle de la « Talveriaie » (anciennement Big Bang des arts), la prise en charge est de 50 % du coût des transports ;
 - > prise en charge des trois déplacements liés au dispositif « Collège au cinéma » pour les établissements publics uniquement, selon les forfaits cités précédemment et en supplément des deux déplacements annuels vers les autres structures culturelles.

Ces dépenses de transport sont prises en charge par le Conseil départemental sous la forme d'une participation versée aux établissements scolaires sur présentation des factures acquittées et du RIB de l'établissement.

(Délibérations des 26 juin 2020, 27 octobre 2021, 13 février 2023 et du 23 juin 2023)



DESTINATIONS OUVRANT DROIT À CETTE AIDE FINANCIÈRE

- > Espace des Augustins
- > Abbaye de Belleperche
- > Archives départementales
- > Musée Ingres
- > Festival Lettres d'Automne
- > Abbaye St Pierre de Moissac
- > Musée Calbet de Grisolles
- > CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Caylus
- > Association Fermat Science de Beaumont-de-Lomagne
- > Association Le Rio à Montauban
- > Abbaye de Beaulieu-en-Rouergue
- > Château de Gramont
- > Maison des mémoires « La Mounière » à Septfonds
- > Actions d'information sur l'orientation (Forum des Métiers)
- > Pente d'eau de Montech
- > Centre culturel La Muse à Bressols
- > L'espace Firmin Bouisset à Castelsarrasin
- > Lieux partenaires du dispositif « Collège au cinéma »
- > Saison culturelle « La Talveraie » (anciennement Big Bang des arts) organisée par TGAC
- > Visites à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne
- > L'Arène Théâtre
- > Muséum d'histoire naturelle Victor Brun
- > Rallye citoyen



PROCÉDURE À SUIVRE

Transmettre la facture acquittée et le R.I.B au service culture du Conseil départemental sur l'adresse suivante :

Mail : service.culture@tarnetgaronne.fr

